**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 64 (1938)

Heft: 11

Wettbewerbe

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

456. Tüchtiger dipl. Bauingenieur für Beton- und Eisenkonstruk-

tionen, nach Irland.
470. Dipl. Bau-Ingenieur oder Techniker mit absolvierter Lehrzeit als Maurer, mit einigen Jahren Praxis als Bauführer; aussichtsreiche Stelle für die Generalvertretung eines Schweiz. Unternehmens in Argentinien.

378. Dipl. Ingenieur, absolut selbständiger Statiker mit längeren Erfahrungen im Stahlbau. Ing.-Bureau deutsche Schweiz.

## CARNET DES CONCOURS

#### Concours d'idées pour l'établissement d'un projet de nouveaux abattoirs à Genève.

Les architectes et ingénieurs suisses, domiciliés à Genève dès avant le 1er janvier 1935 et ceux de nationalité genevoise domiciliés en Suisse ou à l'étranger peuvent participer à ce concours. Les architectes et ingénieurs de nationalité étrangère, domiciliés à Genève depuis 15 ans au moins, sont admis à concourir.

L'emplacement prévu pour les nouveaux abattoirs com-

porte une superficie d'environ 30 000 m².

Sont demandés a) 1 plan de l'emplacement, au 1:500; b) 1 plan général des installations proposées, au 1:300; c) 1 perspective à vol d'oiseau de l'ensemble des bâtiments; d) tous les plans, coupes, élévations nécessaires à la compréhension du projet (échelle 1 : 200) ; e) 1 calcul du volume des constructions, suivant normes S. I. A. ; f) 1 court mémoire

Terme: 15 octobre 1938.

Récompenses : Une somme de Fr. 15 000 — est mise à la

disposition du Jury pour les prix — au nombre de 5 ou 6 — à attribuer aux meilleurs projets. Le Jury pourra recommander l'achat de projets, reconnus par lui comme présentant un certain intérêt. La somme attribuée à chaque achat ne sera pas inférieure aux 50 % de la dernière prime. En outre, le Jury disposera d'une somme à répartir sous forme d'allocations spéciales.

Jury: MM. E. Unger, Conseiller administratif délégué, président; L. Casaï, président du Département des travaux publics ; H. Perrin, ingénieur, à Genève ; A. Hochel, architecte, à Genève ; A. Guyonnet, architecte, à Genève ; Dr Unger, directeur des abattoirs de Bâle-Ville ; W. Kehlstadt, architecte, à Bâle; C. Vetterli, architecte, à Genève; A. Olivet, architecte, à Genève. Suppléants: MM. C. Borel, ingénieur, à Genève ; A. Schorp, architecte, à Montreux.

Commission technique des usagers : MM. E. Landry, directeur de l'abattoir de la Ville de Genève; A. Forrer, pour les tripiers, à Genève; P. Vecchio, pour les marchands, à Genève; A. Chouet, pour les charcutiers, à Genève; H. Schiffmann, pour les bouchers, à Genève. La commission technique, qui a été chargée d'élaborer les conditions spéciales du programme, procédera à l'examen préliminaire des projets et présentera un rapport écrit au Jury, conformément aux prescriptions de la S. I. A., du 10 mars 1928. La commission technique assistera aux délibérations du Jury avec voix consultative.

Programme du concours et documents annexes par le Secrétariat du Service immobilier et des bâtiments de la Ville de Genève, contre versement d'un dépôt de Fr. 10.—.

Lausanne. - Imprimerie La Concorde.

# **DOCUMENTATION - ÉCHOS**

Régie: ANNONCES SUISSES S. A., à Lausanne, 8, Rue Centrale (Pl. Pépinet) qui fournit tous renseignements.

# Une importante industrie suisse.

Le visiteur des ateliers de la Manufacture suisse de câbles et de caoutchouc, à Altdorf, éprouve une surprise pleine d'admiration devant l'activité variée et captivante de ce grand établissement. De l'imposant câble, à structure très compliquée, pour le transport de l'électricité à haute tension, jusqu'au fil ténu, émaillé, ne mesurant que quelque 3 centièmes de mm; du tapis en caoutchouc jusqu'à la poignée de vélo; du gros tuyau pour le transvasage du vin jusqu'à la bague d'étanchéité des bocaux de conserve, tout est fabriqué à l'aide d'un outillage moderne, avec ce souci du soin minutieux et de la précision qui caractérise, traditionnellement, ce véritable produit suisse de haute qualité.

Tous ceux qui ont affaire avec le caoutchouc ou l'électricité savent qu'ils peuvent se fier, « les yeux fermés », à la marque de

qualité d'Altorf, Bull.

## La 18<sup>me</sup> Foire internationale de Bruxelles.

La XVIIIe Foire internationale de Bruxelles 1 s'est tenue, pour

la troisième fois, du 13 au 27 mars 1938.

L'ouverture de la F. I. B. coïncida avec le grand remous de politique internationale causé par les événements d'Autriche. D'autre part, la conjoncture marquait une tendance régressive. Malgré cela, les affaires, calmes dans les premiers jours, se raffermirent bientôt et furent finalement très satisfaisantes dans la plupart des sections.

Si les circonstances économiques et politiques furent défavorables, par contre la Foire en elle-même en tant qu'institution, fit de nouveaux et sérieux progrès qui eurent sur les affaires une action stimulatrice.

La surface occupée — 65 000 m² — et le nombre de firmes participantes étaient de 25 % supérieurs aux chiffres de 1937. Cepen-

<sup>1</sup> La Foire internationale de Bruxelles (F. I. B.) est une institution d'intérêt public dont le rôle est exclusivement d'intensifier et améliorer les relations économiques entre les peuples; dont les ressources sont consacrées à remplir toujours mieux ce rôle, par les services qu'elle rend à l'ensemble des producteurs, vendeurs, acheteurs et visiteurs de tous pays.

dant, des exposants durent être refusés faute de place. Un onzième

Palais, de 10 000 m², doit être construit pour 1939.

La proportion d'exposants étrangers fut de 46 %; ils étaient originaires de 28 pays — contre 27 en 1937. Les sections officielles furent celles de la Norvège, la Tchécoslovaquie, les Indes Britanniques, les Pays-Bas, les Colonies françaises, le Congo belge, tandis que l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Yougoslavie avaient des Offices commerciaux dans le Centre des relations économiques internationales. Sections nationales et Offices commerciaux se sont déclarés satisfaits des résultats

Les visiteurs-acheteurs furent au nombre de 750 000. Les acheteurs de province, groupés en 54 congrès corporatifs et professionnels — contre 31 en 1937 — furent plusieurs dizaines de milliers. Enfin les gros acheteurs étrangers, venus de 40 pays différents, peuvent être évalués à 5000.

Suivant les réponses à un questionnaire relatif aux affaires traitées en foire, environ 50 % des exposants déclarent avoir réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à celui de 1937.

Le prestige et l'action internationale de la F. I. B. se sont également affirmés d'une manière accentuée.

Les « Journées » allemande, britannique, française, hollandaise, luxembourgeoise ont été suivies par des délégations importantes venues spécialement de l'étranger.

Des visites officielles approfondies ont été faites par les Ambassadeurs, Ministres et Diplomates accrédités en Belgique, des pays ci-après: Allemagne, Chili, Colombie, Cuba, France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay, Venezuela.

Ce développement si rapide de la F. I. B. n'est pas dû seulement à ses locaux remarquables et à la situation géographique exceptionnelle de la Belgique.

Il révèle le rôle indispensable que la Foire internationale est

appelée à jouer dans la vie économique actuelle.

Tandis que les expositions universelles ou spéciales assument avec plus de netteté qu'autrefois une fonction d'éducation des masses et de propagande, c'est aux Foires internationales annuelles et bisannuelles qu'échoit, dès lors, la mission importante d'assurer et de développer les transactions du commerce international.